



EB-2014-0304

AVIS DE DEMANDE ET D'AUDIENCE ÉCRITE
Simply Green Home Services Inc.
Demande de permis de compteur divisionnaire

La demande

Simply Green Home Services Inc. a déposé une demande complète le 10 octobre 2014 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) sous l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la Loi), pour un permis de compteur divisionnaire. L'attribution de ce permis permettrait au demandeur de fournir des services de compteur divisionnaire en Ontario.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

Comment consulter la demande

Pour consulter une copie de la demande, visitez la page des consommateurs du site web de la CEO et entrez le numéro de dossier EB-2014-0304 dans la case « Trouver une demande ». Une copie peut également être consultée aux bureaux de la CEO et de Simply Green Home Services Inc., aux adresses indiquées ci-dessous.

Audiences écrites ou orales

Il existe deux types d'audiences de la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette demande lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer la raison. Votre demande doit être reçue par la CEO et envoyée en copie à Simply Green Home Services Inc. avant le **10 novembre 2014**.

Comment participer

Si vous souhaitez participer à l'audience écrite, vous pouvez présenter une demande écrite indiquant votre position sur ce dossier. Votre demande doit être reçue par la CEO et envoyée en copie à Simply Green Home Services Inc. avant le **14 novembre 2014**.

Si le demandeur souhaite répondre aux opinions reçues, ses réponses doivent être déposées auprès de la CEO et envoyées en copie, avant le **21 novembre 2014**, à toute partie qui en a fait la présentation.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront déposées dans le dossier public, ce qui signifie qu'elles seront disponibles pour consultation au bureau de la CEO et seront placées sur le site web de la CEO. Si les observations écrites sont émises par un citoyen privé (c'est à dire, pas une entreprise), la CEO supprimera les coordonnées du citoyen (par exemple, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse courriel) avant de verser les observations au dossier public. Toutefois, le nom de la personne et le contenu de ses observations feront partie du dossier public.

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent indiquer le numéro de dossier **EB-2014-0304** et indiquer clairement le nom de l'expéditeur, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au demandeur (Simply Green Home Services Inc.). Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

De plus amples renseignements?

Pour de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez cliquer sur l'onglet « Participer » dans le menu « La CEO et vous » sur la page des consommateurs du site web de la CEO, [le www.ontarioenergyboard.ca](http://www.ontarioenergyboard.ca). Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632 2727 (sans frais) pour obtenir des informations sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS SELON LES TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER À L'AUDIENCE

SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PAS D'AUTRES AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.

ADRESSES

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
Case postale 2319
27^e étage
2300 Rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention : de la secrétaire de la commission
Dépôts :
www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1 888 632 6273 (sans frais d'interurbain)
Télécopieur : 416 440 7656

Demandeur :

Simply Green Home Services Inc.
200 Boulevard Yorkland
Suite 1201
Toronto (Ontario) M2J 5C1

À l'attention :
De M. Alex Kaplunov

Courriel :
alex.kaplunov@mysimplygreen.com
Tél. : 416 727 1406
Télécopieur : 1 800 764 5138

Fait à Toronto, le 24 octobre 2014

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission